

# Ordonnance de l'Office fédéral de la communication sur les installations de télécommunication

Modification du ...2008 (Projet du 5 février 2008)

---

*L'Office fédéral de la communication  
arrête:*

I

L'ordonnance de l'Office fédéral de la communication du 14 juin 2002 sur les installations de télécommunication<sup>1</sup> est modifiée comme suit:

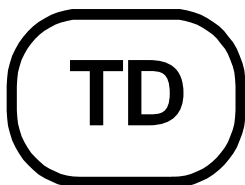
*Art. 3, al. 2, let. c (nouveau)*

<sup>2</sup> Les informations accompagnant les installations de radiocommunication doivent en outre indiquer:

- c. sur l'emballage au moins, la marque de conformité, le cas échéant le numéro d'identification et l'identificateur de catégorie.

*Art. 3a*            Marque de conformité (nouveau)

<sup>1</sup> La représentation graphique de la marque de conformité (art. 21, al. 1, let. e, OIT) est la suivante:



<sup>2</sup> La marque a une taille d'au moins 5 mm. En cas de réduction ou d'agrandissement de la marque de conformité, les proportions de celle-ci doivent être respectées.

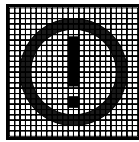
<sup>3</sup> La représentation graphique de la marque de conformité étrangère reconnue (art. 21, al. 4<sup>bis</sup>, OIT) est la suivante:



<sup>1</sup> RS 784.101.21

*Art. 5* Identificateurs de catégories

La représentation graphique de l'identificateur de catégorie (art. 21, al. 1, let. d, OIT) est la suivante:

Catégorie	Identificateur
Installations de radiocommunication dont l'exploitation est interdite ou soumise à restriction, concession ou autorisation.	
Autres installations	Aucun

*Art. 8a* Disposition transitoire (nouveau)

Les installations de télécommunication dont l'emballage ne porte pas la marque de conformité, le cas échéant le numéro d'identification et l'identificateur de catégorie (art. 3, al. 2, let. c), peuvent être offertes et mises sur le marché jusqu'au 30 avril 2009.

## II

L'annexe 2 est modifiée conformément au texte ci-joint.

## III

La présente modification entre en vigueur le 1<sup>er</sup> mai 2008.

....

Office fédéral de la communication:  
Martin Dumermuth

*Annexe 2*  
(art. 1, al. 2)

## **Interfaces prescrites selon l'art. 3, al. 1, OIT**

N°	Titre du document	Edition
RIR0000	Prescription technique d'interface: document de base	3
RIR0101	Communication aéronautique	3
RIR0102	Navigation aéronautique	3
RIR0103	Surveillance aéronautique	3
RIR0201	Emetteurs de radiodiffusion terrestre	5
RIR0203	Installations auxiliaires à la radiodiffusion (ENG/OB et SAP/SAB)	5
RIR0301	Faisceaux hertziens point à multipoint	4
RIR0302	Faisceaux hertziens point à point	8
RIR0501	Téléphonie digitale cellulaire	4
RIR0503	Téléphones sans fil	2
RIR0504	Equipements radio pour services d'urgence	3
RIR0506	Installations de recherche de personnes (pager)	2
RIR0507	Installations de radiocommunication PMR/PAMR	5
RIR0601	Terminaux pour le système global de détresse et de sûreté maritime (GMDSS)	4
RIR0603	Communication maritime	4
RIR0604	Navigation maritime	3
RIR0702	Sondes météorologiques	2
RIR0703	Radars météorologiques	3
RIR0705	Wind-Profiler	2
RIR0806	Stations terriennes fixes de communication par satellite (FSS)	4
RIR0808	Stations terriennes mobiles de communication par satellite (MSS)	5
RIR1001	Systèmes d'alarme	5
RIR1002	Applications ferroviaires	4
RIR1003	Recherche, suivi et acquisition de données	3
RIR1004	Radiorepérage	6
RIR1005	Applications inductives	5
RIR1006	Applications sans fil dans le domaine de la santé	4
RIR1007	Télécommandes de modèles réduits	2
RIR1008	Applications à courte portée non spécifiques	6
RIR1009	Microphones sans fil	7
RIR1010	Systèmes de transmission de données à large bande	4
RIR1011	Identification par fréquence radio (RFID)	6
RIR1012	Télématique des transports et du trafic routiers	4
RIR1013	Applications audio sans fil	7
RIR1021	Télécommande, transmission de données et télémétrie à puissance élevée	4
RIR1022	Applications de biotélémétrie	2

---

N°	Titre du document	Edition
RIR1023	Applications à bande ultra-large (UWB)	2
RIR1101	Equipements radioamateurs	5
RIR1102	Equipements radio CB	2
RIR1108	Radiolocalisation (civil)	2

---